

Allocations jeunes chercheurs en ophtalmologie et neuro-ophtalmologie

**APPEL
D'OFFRES
2023**

DATE LIMITE
DE DÉPÔT
DES DOSSIERS :
5 AVRIL 2023, 17H

Contexte

À l'initiative de Madame Berthe Fouassier, la Fondation de France a créé, il y a plus de 30 ans, un programme de soutien pour de jeunes chercheurs en ophtalmologie et neuro-ophtalmologie. En 2023, la Fondation de France poursuit son action en proposant des allocations aux jeunes chercheurs et médecins œuvrant dans ces disciplines.

Quels projets de recherche ?

Ces allocations sont destinées à permettre à des jeunes chercheurs et à des cliniciens de mener un projet de recherche expérimentale, clinique ou appliquée, dans un laboratoire ou un service clinique approprié, dans les champs suivants :

- L'ophtalmologie, et plus précisément la biologie cellulaire et moléculaire de l'œil, sa physiologie, sa pathologie, ou la thérapeutique des maladies oculaires
- La neuro-ophtalmologie, et plus précisément le contrôle des mouvements oculaires, les phénomènes de perception visuelle et leur intégration et, de façon générale, tout mécanisme neurologique en relation avec les fonctions oculaires.

Les modalités de soutien

Des soutiens pour l'accueil ou la mobilité de jeunes chercheurs et cliniciens en ophtalmologie ou en neuro-ophtalmologie seront accordés sous forme de :

- Financements post-doctoraux jusqu'à deux ans ou renouvellement d'un an ; le montant sollicité tiendra compte de la grille salariale de la structure d'accueil et du profil du candidat
- Financements de thèse de trois ans pouvant être prolongés d'un an (y compris pour une 4^{ème} année de thèse), d'un montant de 39 000 € maximum par an
- Bourses de Master 2, d'un montant de 15 000 € pour un an
- Bourses de mobilité internationale, d'un montant forfaitaire de 2 700 € par mois et d'une durée maximale de 24 mois. Ces financements pourront concerner une année de disponibilité pour les candidats cliniciens afin de leur permettre de mener un projet de recherche à temps plein.

Les aides accordées sont exclusivement destinées à financer le salaire des jeunes chercheurs pendant la période couverte par la bourse.

Les projets seront évalués sur leur excellence scientifique et sur leurs retombées potentielles en matière de connaissance et d'application. Seront également évaluées avec attention : l'implication personnelle du candidat dans le projet proposé, la qualité et la définition claire de son projet professionnel ainsi que la qualité et l'adéquation du laboratoire d'accueil au sujet (lettre de soutien à l'appui).

Il ne sera considéré qu'une seule candidature par équipe.

La Fondation de France n'autorise aucun prélèvement de frais de gestion sur les allocations jeunes chercheurs.

Comment répondre ?

Attention, les candidatures s'effectuent désormais exclusivement en ligne, avant le 5 avril 2023, 17h.

Tout dossier adressé par voie postale ou par courriel sera refusé.

Les décisions seront communiquées en juillet 2023, uniquement par voie postale ou électronique.

Pour toute demande d'information

Fondation de France

Comité maladies de l'œil

40 avenue Hoche - 75008 Paris

E-mail : projets@fdf.org

Tél. : 01 85 53 13 66

www.fondationdefrance.org



40 avenue Hoche

75008 Paris

Tél. : 01 44 21 31 00

[t](#) [in](#) [@](#) [f](#)

fondationdefrance.org

Premier réseau de philanthropie en France, la Fondation de France et son réseau de 945 fondations abritées soutiennent chaque année près de 11 000 projets d'intérêt général qui répondent à cinq grands enjeux : aider les personnes vulnérables, favoriser la recherche et l'éducation, promouvoir la culture et la création, agir pour un environnement durable et développer la philanthropie. Indépendante et privée, la Fondation de France agit grâce à la générosité des donateurs et des testateurs.